

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
28 SEPTEMBRE 2016**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSÉN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, L. THELEN, Mmes ~~N. JAVAUX~~, ~~V. BRAVIN~~, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, ~~B. FOURNY~~, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:45 en excusant l'absence du Conseiller N. JAVAUX.

S É A N C E P U B L I Q U E

1. Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle

Le conseil prend acte de:

Service Public de Wallonie – 25/08/2016 – comptes communaux pour l'exercice 2015

Service Public de Wallonie – 22/08/2016 – modifications budgétaires communales n°2 pour l'exercice 2011

2. La NORIA – rapport d'activités 2015 – mouvements financiers 2015 – prévisions financières 2016.

Madame Lissia MAUER, directrice de la NORIA, expose que pour la période concernée 914 mandats ont été envoyés par les maisons de justice à la NORIA.

40 000 heures ont été prestées sur l'ensemble des entités communales, 9 prestataires sur 10 arrivent à prester l'ensemble du travail qui leur est demandé.

Sur ces 40 000 heures, 8 829 heures sont prestées à CHAUDFONTAINE, ce qui peut s'expliquer par la proximité avec la ville de LIEGE et l'ouverture d'esprit des services avec lesquels nous collaborons: principalement le service des travaux dans les cimetières, le syndicat d'initiative et les Recyparcs.

Par rapport à l'année passée, il y a une diminution de moitié de l'intervention financière de la commune de CHAUDFONTAINE.

Cette intervention est ramenée à 13 000,00€.

Ceci s'explique par une augmentation du subside fédéral et par le fait que 2 membres du personnel n'aient pas été remplacés durant cette période.

Pour la commune de CHAUDFONTAINE, le coût de la NORIA est de 0,63€/habitants.

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN demande à quoi correspondent les 3 types de subventionnement a, b, c dont il est question dans le rapport.

Madame MAUER répond que ces 3 lettres a, b, c dépendent du niveau d'études de l'agent subventionné:

-niveau A = universitaire

-niveau B = baccalauréat

-niveau C = secondaire supérieure

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal rappelle que ce service (la NORIA) est le plus important du pays et que nous l'avons créé au lendemain de l'adoption de la loi qui a créé les mesures judiciaires alternatives

Le Conseil, prend connaissance dudit point (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Budget 2016 du CPAS - modification budgétaire n°2 - services ordinaire et extraordinaire.

Monsieur Didier GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS présente le point et signale qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans cette modification, si ce n'est que des réajustements.

Monsieur le Conseiller Benoît LALOUX demande sur quoi porte ce réajustement.

Monsieur le Président du CPAS répond qu'il s'agit de travaux au presbytère pour créer des places supplémentaires pour l'accueil des réfugiés.

Le Conseil, par dix-huit voix pour et six abstentions (MR + ECOLO / PS + CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. Comptes arrêtés au 31/12/2015 de la Régie Communale Autonome de CHAUDFONTAINE.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. Règlements relatifs aux taxes communales sur

a) les secondes résidences

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) les panneaux publicitaires fixes

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce expose qu'à la demande de la tutelle, nous avons ajouté 2 motivations dans le texte de la délibération.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) l'entretien des égouts et canalisations de voiries

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE demande s'il est exact que les propriétaires d'habitation non raccordée aux égouts ne paie pas la taxe.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal répond par l'affirmative, sauf si la rue est égoutée. Il ajoute que la taxe est prévue de la façon suivante "égout ou canalisation de voirie". On ne paie pas les 2.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) les débits de boissons

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE demande si la buvette d'un club sportif est concernée.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond par la négative, sont seuls visés ceux dont c'est l'activité principale.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

e) les agences bancaires

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

f) les inhumations, dispersions ou conservations de cendres après crémation

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. Règlements relatifs aux redevances sur

a) la délivrance de documents et renseignements administratifs

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) les concessions de sépultures

Monsieur le Conseiller Lionel THELEN s'interroge sur le montant du prix de 639€.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal rappelle que les caveaux sont construits par la commune et qu'il y a donc un investissement de celle-ci.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) les exhumations

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) l'ouverture de caveau à d'autres fins que l'inhumation ou l'exhumation

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

e) l'utilisation des caveaux d'attente et la translation ultérieure des restes mortels

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

f) la célébration de mariages

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

7. Approbation des budgets 2017 des Fabriques d'église de:

a) Saint Jean Baptiste d'EMBOURG

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) Vierge des Pauvres de MEHAGNE

Le Conseil, par vingt et une voix pour et trois abstentions (MR + ECOLO + CDH / PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) Immaculée Conception de NINANE

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) Notre Dame de VAUX-SOUS-CHEVREMONT

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

8. **Remplacement des châssis de l'école Princesse de Liège – convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie (UREBA).**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

9. **Financement du service extraordinaire - marché public d'emprunts.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

10. **Marché public de fournitures relatif à la réalisation de la signalétique touristique à CHAUDFONTAINE-SOURCES – procédure négociée directe avec publicité.**

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, précise que nous avons dû réduire le nombre de totems à l'entrée de la commune. On passe de 5 à 2 et l'effet de porte sera ainsi suffisant.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

11. **Réforme des Maisons du Tourisme**

- a) **adhésion à la nouvelle Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève et à son contrat programme**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- b) **approbation des statuts de l'organisme gestionnaire de la nouvelle Maison du Tourisme (GREOVA)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- c) **désignation des représentants**

Pour la commission du tourisme au sein du GREOA, le Conseil, à l'unanimité désigne:

- Ph LABALUE
- C. GUYOT

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

12. **Ecole communale de VAUX-SOUS- CHEVREMONT - appel aux candidats pour l'admission au stage dans une fonction de directeur/trice – remplacement de plus de 15 semaines d'un directeur définitif**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

13. **Avenue des Thermes - N61 -- marché conjoint de travaux - réhabilitation de la voirie, égouttage et déplacement de concessionnaires - approbation de l'avenant n° 4 (partie communale).**

Madame Sabine ELSSEN, Echevin des Travaux publics, de la Propreté et des Plantations présente le point et rappelle qu'il s'agit d'un marché conjoint et que pour ce qui concerne la part communale, nous avons fait plus de travaux que prévu dont l'isolation de la conduite thermique qui amène l'eau à la piscine de CHAUDFONTAINE et la grosse surprise de ces travaux est constituée par la présence de terre polluée qui a dû être enlevée.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE estime qu'il vaudrait mieux de voter plutôt que de se contenter d'une information au conseil communal pour assurer la sécurité juridique de la décision à prendre.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

14. Réfection de la voirie et aménagement d'une conduite d'eau Clos Colas et réfection rue les Oies - approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

15. Eclairage public sur l'esplanade du casino de CHAUDFONTAINE - approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

16. Approbation du procès-verbal de la séance du 31/08/2016.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 31/08/2016.

POINT DEPOSE EN URGENCE

17. Application du décret voirie – désignation de 2 agents constatateurs de voirie.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal propose l'adoption d'un point en urgence, soit la désignation de 2 agents constatateurs de voirie qui peut être effectuée dès maintenant en attendant la mise sur pied de la formation destinée aux gardiens de la paix.

Le Conseil, à l'unanimité sur l'urgence et sur le dossier

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

A 21:30, Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. Mise à disposition de personnel à l'ASBL CHAUDFONTAINE SPORT – diminution et ajout.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

2. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures à 2 membres du personnel – prolongations.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. Nomination par promotion de 2 contremaîtres en chef.

24 voix pour Monsieur HERTAY

23 voix pour Monsieur BAERS

1 voix pour Monsieur BRASSEUR

5. Enseignement communal

a) interruption partielle de carrière professionnelle (4 périodes) dans le cadre d'une assistance médicale d'une institutrice primaire définitive (prise d'acte)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire définitive

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) congé exceptionnel pour cas de force majeure d'un maître spécial de religion catholique définitif

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) congé pour exercer une autre fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire d'un maître spécial de morale laïque définitif (confirmation)

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- e) congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales et ou familiales d'une institutrice primaire définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- f) détachement pédagogique d'un directeur d'école sans classe au sein du conseil de l'enseignement des communes et des provinces**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- g) réaffectation temporaire d'une institutrice maternelle définitive, mise en disponibilité par défaut d'emploi à temps partiel**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- h) école communale primo-maternelle de BEAUFAYS - évaluation d'une directrice d'école temporaire**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- i) école communale primaire de BEAUFAYS - évaluation d'un directeur d'école stagiaire**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- j) désignation temporaire d'un maître de religion catholique à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- k) désignation temporaire de deux maîtres de morale à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- l) désignation temporaire sur fonds propres de trois maîtres de seconde langue à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, par vingt et une voix pour et trois abstentions (MR / PS+CDH+ECOLO)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- m) désignation temporaire sur fonds propres de deux maîtres d'éducation physique à temps partiel et d'un maître de psychomotricité à temps partiel (ratification) (173/16)**

Le Conseil, par vingt et une voix pour et trois abstentions (MR / PS+CDH+ECOLO)

(voir délibération n° <.....>, pages<.....> et <.....>).

A 21:45, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.